

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 14/08/2024 - 16331 - 2020 B 02058 - 883 228 868 - A PLUS EXPRESS

14 AOUT 2024

16331

Cabinet d'expertise-comptable OZ EXPERTISE
9B, rue Victor Gelez 75011, Paris
Tél : + (33)7 66 33 46 99
Email : contact@ozexpertise.fr
SARL au capital 10.000 euros,
881 070 882 R.C.S Paris
Société inscrite au tableau de l'OEC de Paris



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

SASU A PLUS EXPRESS

277 RUE DE LA BELLE ETOILE

95700 ROISSY EN FRANCE

SIRET : 88322886800021

*Copie certifiée conforme à l'original,
Le Président, le 29/04/2024*

A PLUS EXPRESS
277, Rue de la Belle Etoile
95700 ROISSY EN FRANCE
~~883 228 868~~ R.C.S. Pantoise
Tél : +33 (0)9 7287 8224 – contact@aplus-express.fr

Sommaire

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

<i>Bilan Actif</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>2</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>3</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>4</i>
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	<i>5</i>
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>6</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>8</i>
<i>Amortissements</i>	<i>9</i>
<i>Provisions au bilan</i>	<i>10</i>
<i>Créances et Dettes</i>	<i>11</i>
<i>Produits à recevoir</i>	<i>12</i>
<i>Charges à payer</i>	<i>13</i>
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>14</i>
<i>Produits constatés d'avance</i>	<i>15</i>
<i>Variations des capitaux propres</i>	<i>16</i>
<i>Capital social</i>	<i>17</i>

By

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	74 120	22 294	51 826	55 772
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	200		200	200
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	7 438		7 438	7 438
TOTAL (II)		81 757	22 294	59 464	63 410
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	400 715		400 715	185 407
	Autres créances	30 432		30 432	4 789
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	26 358		26 358	61 066
	Charges constatées d'avance	3 544		3 544	3 968
	TOTAL (III)	461 049		461 049	255 230
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		542 807	22 294	520 513	318 639

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

7 438

7 438

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	30 000	30 000
	RESERVES		
	Réserve légale	3 000	300
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	44 816	6 030
	Résultat de l'exercice	145 883	84 345
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	223 699	120 674
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	23 151	40 151
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 417	22 796
	Dettes fiscales et sociales	174 246	135 139
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		(121)
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	296 814	197 965
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	520 513	318 639
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	145 882,81	84 344,57
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	296 814	197 965
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Ecart	%
C'HIFFRE D'AFFAIRES	1 086 692	100,00	678 996	100,00	407 695	60,04
- Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	1 086 692	100,00	678 996	100,00	407 695	60,04
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 086 692	100,00	678 996	100,00	407 695	60,04
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe	20 210	1,86	46 219	6,81	(26 009)	-56,27
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	1 066 482	98,14	632 778	93,19	433 704	68,54
MARGES (Commerciale + Production)	1 066 482	98,14	632 778	93,19	433 704	68,54
- Achats non stockés (c)	181 716	16,72	138 437	20,39	43 279	31,26
- Autres charges externes (c)	404 355	37,21	227 666	33,53	176 688	77,61
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	606 280	55,79	412 322	60,73	193 958	47,04
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	480 411	44,21	266 674	39,27	213 737	80,15
+ Subventions d'exploitation	2 000	0,18	6 533	0,96	(4 533)	-69,39
- Impôts, taxes sur rémunérations	5 526	0,51	1 609	0,24	3 917	243,41
- Autres impôts et taxes	3 216	0,30	130	0,02	3 086	N/S
- Salaires et traitements	256 069	23,56	137 055	20,18	119 014	86,84
- Charges sociales	45 742	4,21	14 401	2,12	31 341	217,63
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	171 858	15,81	120 012	17,67	51 846	43,20
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	24		18		6	35,94
+ Transfert de charges d'exploitation	937	0,09	6 975	1,03	(6 038)	-86,57
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions	13 616	1,25	7 216	1,06	6 400	88,69
- Autres charges de gestion courante	408	0,04	327	0,05	80	24,59
RÉSULTAT EXPLOITATION	158 796	14,61	119 462	17,59	39 334	32,93
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	30 007	2,76	3		30 004	N/S
- Charges financières	828	0,08	262	0,04	565	215,59
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	187 974	17,30	119 202	17,56	68 772	57,69
Produits exceptionnels	4 101	0,38	113	0,02	3 988	N/S
- Charges exceptionnelles	4 356	0,40	12 314	1,81	(7 958)	-64,63
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(255)	-0,02	(12 202)	-1,80	11 946	97,91
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	41 836	3,85	22 656	3,34	19 180	84,66
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	145 883	13,42	84 345	12,42	61 538	72,96

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **520 513** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 123 759** euros et un total **charges** de **977 877** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **145 883** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	63 450		8 583			72 033
	Matériel de bureau, mobilier	1 000		1 087			2 087
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	64 450		9 670			74 120
FINANCIERES	Participations évaluées en equivalence						
	Autres participations	200					200
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	7 438					7 438
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 638					7 638
TOTAL		72 088		9 670			81 757

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	8 556	13 289		21 845
	Matériel de bureau, mobilier	122	327		448
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 678	13 616		22 294
TOTAL		8 678	13 616		22 294

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement. aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes revisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	7 438	7 438	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	400 715	400 715	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	26 873	26 873	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	2 000	2 000	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	1 560	1 560	
	Charges constatées d'avances	3 544	3 544	
	TOTAL DES CREANCES	442 129	442 129	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Empr. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Empr. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	23 151	23 151		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	99 417	99 417		
	Personnel et comptes rattachés	36 296	36 296		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 090	53 090		
	Impôts sur les bénéfices	30 244	30 244		
	Taxes sur la valeur ajoutée	54 549	54 549		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	67	67		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	296 814	296 814		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		1 036			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		18 036			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022	Variations %
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients			
Autres créances	2 000		2 000
TOTAL	2 000		2 000

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 157	3 900	(1 743)	-44,70
Dettes fiscales et sociales	15 725	36 774	(21 049)	-57,24
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	17 882	40 674	(22 793)	-56,04



Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	3 544	3 968	(424)	-10,69
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	3 544	3 968	(424)	-10,69



Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2023		31/12/2022		Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION						
Produits constatés d'avance - FINANCIERS						
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS						
TOTAL						

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2023
Capital social	30 000				30 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	300			2 700	3 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	6 030	41 487		(2 700)	44 816
Résultat de l'exercice	84 345	(84 345)		145 883	145 883
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	120 674	(42 858)		145 883	223 699

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués 42 858

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 42 858

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 77 816

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 77 816

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 103 025

Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	3 000,00	10,0000	30 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	3 000,00	10,0000	30 000,00

BY

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/01/2023 et clos le 31/12/2023 Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société	Adresse du siège social
SASUA PLUS EXPRESS	
SIRET 88322886800021	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
277 RUE DE LA BELLE ÉTOILE	
95700 ROISSY EN FRANCE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante SIRET
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Transports routiers
	Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 146 525 Bénéfice imposable à 15% 42 500 Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% :

2. Plus-values
PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations
Entreprises nouvelles art. 44 sexies Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies
Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer ou - selon le cas)
Zones franches urbaines territoire entrepreneur art. 44 octies A Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies Autres dispositifs
Sociétés d'investissements immobiliers cotées

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'état de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabilitéExpert

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

OZEXPERTISE COMPTABLE & AUDIT 9B rue Victor Glez 75011 Paris Tél : 07 66 33 46 99

OGA/OMGA Viséur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant :

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur ou certificateur conventionné Date : 02/05/2024 Lieu : ROISSY EN FRANCE

Qualité et nom du signataire : Présidente

N° d'agrément Signature YIL DIZ Dilara

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

BY

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

(2024)

Désignation de l'entreprise **SASU A PLUS EXPRESS**
et date de clôture de l'exercice **31/12/2023**

I

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus		(e)	
		(f)	
		(g)	
(À préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	42 858
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

—

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice	SASUA PLUS EXPRESS 31122023
---	--

K	DIVERS
----------	---------------

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRES DU FONDS (en cas de gérance libre)	
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
----------	--

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés	245 258
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONTS (article 222 bis du CGI)
----------	---

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

By

①

BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD2024

Designation de l'entreprise		SASU A PLUS EXPRESS		277 RUE DE LA BELLE ETOILE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				95700 ROISSY EN FRANCE			
SIRET		8 8 3 2 2 8 8 6 8 0 0 0 2 1		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	

				Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le 31122022	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012				
		014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	74 120	22 294	51 826	55 772
	Immobilisations financières* (1)	040	042	7 638		7 638	7 638
	Total I (5)	044	048	81 757	22 294	59 464	63 410
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
		060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	070	400 715		400 715	185 407
		072	074	30 432		30 432	4 789
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	26 358		26 358	61 066
	Charges constatées d'avance *	092	094	3 544		3 544	3 968
	Total II	096	098	461 049		461 049	255 230
	Total général (I + II)	110	112	542 807	22 294	520 513	318 639

PASSIF		Exercice N NLT 1	Exercice N-1 NLT 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	30 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	3 000
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	44 816
	Résultat de l'exercice	136	145 883
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	223 699
Provisions pour risques et charges	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	23 151
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	99 417
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 54 549)	172	174 246
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	(121)
	Produits constatés d'avance	174	
Total III	176	296 814	
Total général (I + II + III)	180	520 513	

RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	7 438	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	9 670
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2023

Libellé	Montant
AMD-Amendes et pénalités	1 306
Totalisation	1 306

dy

2033B - Divers à déduire au 31/12/2023

Libellé	Montant
MEC-Reduction d'impôt mécénat	1 170
Totalisation	1 170



3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2024

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SASU A PLUS EXPRESS										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460	63 450	462	8 583	464		466	72 033												
	Autres immobilisations corporelles	470	1 000	472	1 087	474		476	2 087												
Immobilisations financières		480	7 638	482		484		486	7 638												
TOTAL		490	72 088	492	9 670	494		496	81 757												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550	8 556	552	13 289	554		556	21 845												
	Autres immobilisations corporelles	560	122	562	327	564		566	448												
TOTAL		570	8 678	572	13 616	574		576	22 294												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées/vrées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Coût terme *	Long terme															
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N01

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2023

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
Totalisation								



4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général d'imposition)Désignation de l'entreprise : **SASU A PLUS EXPRESS**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL	770		775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 309-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	150 196
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	103 498
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

dy

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 31/12/2023

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	



5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASUA PLUS EXPRESS		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376	12	
dont apprentis	657	1	
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	1 086 692	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	937	
TOTAL 1	106	1 087 628	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	24	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113	2 000	
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	2 024	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	201 925	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	208 237	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	918	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	408	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	411 487	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	678 165
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la V. calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DI.1)		117	678 165
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	1 087 628	
Effectifs au sens de la CVAE	023	12	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIREN 88322886800021

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A PLUS EXPRESS

ADRESSE (voie) 277 RUE DE LA BELLE ETOILE

CODE POSTAL 95700

VILLE ROISSY EN FRANCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	3 000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination GROUPE A PLUS
N° SIREN (si société établie en France) 978194017 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 3 000
Adresse : N° 277 Voie RUE DE LA BELLE ETOILE
Code postal 95700 Commune ROISSY EN FRANCE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1.

NY

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 88322886800021

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A PLUS EXPRESS

ADRESSE (voie) 277 RUE DE LA BELLE ETOILE

CODE POSTAL 95700 VILLE ROISSY EN FRANCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NO1

14

Produits à recevoir (détail)
au 31/12/2023

Libellé	Montant
Totalisation	



Charges à payer (détail)

au 31/12/2023

Libellé	Montant
Totalisation	

Ny

Charges constatées d'avance (détail)

au 31/12/2023

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
Totalisation					



A PLUS EXPRESS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 30.000,00 euros
277, rue de la Belle Etoile 95700 Roissy-En-France
RCS PONTOISE – 883 228 868

POUVOIR

Je soussignée, Madame Dilara **YILDIZ**, représentante de la **SARL GROUPE A PLUS**, présidente de la société **A PLUS EXPRESS SASU** donne pouvoir au Cabinet **OZ EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT**, pour effectuer toutes les formalités juridiques nécessaires aux décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2024 notamment les formalités de dépôt de comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et en conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à Roissy-en-France,
Le 29 avril 2024

Madame Dilara **YILDIZ**
Présidente – Associée

A PLUS EXPRESS
277, Rue de la Belle Etoile
95700 ROISSY-EN-FRANCE
883 228 868 R.C.S. Pontoise
tel : +33 (0)9 72 87 8224 – contact@aplus-express.fr

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE
DU 29 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril à dix heures, l'associée unique de la société **A PLUS EXPRESS SASU** s'est réunie en assemblée générale au siège de la société et a pris les décisions ordinaires suivantes, sur la convocation de la présidence.

L'associée unique est présente, à savoir :

- **GROUPE A PLUS SARL** représentée par

Madame Dilara **YILDIZ**, propriétaire de : 3 000 actions,

Total des actions présentes ou représentées : 3 000 actions sur les 3 000 actions qui composent le capital social.

Madame Dilara **YILDIZ** préside la séance en qualité de président de la société.

Le Président constate que les associés présents et représentés possèdent trois mille actions, soit plus de la moitié des actions composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les lettres de convocation,
- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé,
- le compte de résultat, le bilan ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé,
- le rapport spécial de la présidence,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Ces mêmes documents ont été tenus au siège social à la disposition des associés qui ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- ☐ Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approbation des comptes de l'exercice 2023 et quitus à la présidence,
- ☐ Affectation des résultats de l'exercice,
- ☐ Distribution de dividende,
- ☐ Rémunération de la présidence,
- ☐ Approbation des conventions réglementées,
- ☐ Pouvoir.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la présidence et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

A PLUS EXPRESS
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 30.000,00 €
277, rue de la Belle Etoile 95700 Roissy-en-France
RCS PONTOISE – 883 228 868

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après lecture du rapport de la présidence relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'associé unique approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au président pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	+ 145 882,81 €
Dividendes (+/-)	- 190 000,00 €
Report à nouveau antérieur (+/-)	+ 44 816,36 €

Nouveau report à nouveau	+ 699,17 €
--------------------------	------------

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir adoptée l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, décide donc de distribuer un dividende à hauteur **cent quatre-vingt-dix mille euros (190 000,00 €)**. Le versement de ce dividende interviendra dans les neufs mois suivant la clôture de l'exercice, sur décision de la présidence.

Dividendes antérieurement distribués

La collectivité des associés, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, rappelle que les dividendes distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et des trois exercices précédents se montent à :

Exercices	Distribution globale	Dividendes par parts
2022	0,00 €	0,00 €
2023	42 858,00 €	14,2886 €
2024	190 000,00 €	63,33 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale constate que la présidente, au titre de l'exercice de son mandat social, n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Il est ici rappelé que l'ensemble des charges sociales, taxes et impôts relatifs à toute rémunération reste à la charge de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dy

A PLUS EXPRESS
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 30.000,00 €
277, rue de la Belle Etoile 95700 Roissy-en-France
RCS PONTOISE – 883 228 868

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'associé unique approuve le rapport sur les conventions réglementées (Art. L227-10 du code de commerce) tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs nécessaires à la présidence ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités relatives aux présentes, notamment de publicité et de dépôt, prescrites par la loi, et en conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

La société GROUPE A PLUS SARL
Représentée par
Madame Dilara **YILDIZ**
Présidente – Associée

A PLUS EXPRESS
277, Rue de la Belle Etoile
95700 ROISSY EN France
883 228 868 R.C.S. Pontoise
Tél : +33 (0)9 7237 8234 – contact@aplus-express.fr

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE
DU 29 AVRIL 2024**

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

Le projet de résolution tel qu'il sera présenté à l'associée unique réunie en assemblée générale à caractère ordinaire est le suivant :

*** PREMIÈRE RÉSOLUTION**

Après lecture du rapport de la présidence relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'associé unique approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au président pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	+ 145 882,81 €
Dividendes (+/-)	- 190 000,00 €
Report à nouveau antérieur (+/-)	+ 44 816,36 €

Nouveau report à nouveau	+ 699,17 €
--------------------------	------------

TROISIÈME RÉSOLUTION

*L'assemblée générale, après avoir adoptée l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, décide donc de distribuer un dividende à hauteur **cent quatre-vingt-dix mille euros (190 000,00 €)**. Le versement de ce dividende interviendra dans les neufs mois suivant la clôture de l'exercice, sur décision de la présidence.*

Dividendes antérieurement distribués

La collectivité des associés, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, rappelle que les dividendes distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et des trois exercices précédents se montent à :

Exercices	Distribution globale	Dividendes par parts
2022	0,00 €	0,00 €
2023	42 858,00 €	14,2886 €
2024	190 000,00 €	63,33 €

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale constate que la présidente, au titre de l'exercice de son mandat social, n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

A PLUS EXPRESS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 30.000,00 €
277, rue de la Belle Etoile 95700 Roissy-en-France
RCS PONTOISE – 883 228 868

Il est ici rappelé que l'ensemble des charges sociales, taxes et impôts relatifs à toute rémunération reste à la charge de la société.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'associé unique approuve le rapport sur les conventions réglementées (Art. L227-10 du code de commerce) tel qu'il lui a été présenté.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs nécessaires à la présidence ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités relatives aux présentes, notamment de publicité et de dépôt, prescrites par la loi, et en conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire. »

La société GROUPE A PLUS SARL

Représentée par
Madame Dilara **YILDIZ**
Présidente – Associée

A PLUS EXPRESS
277 Rue de la Belle Etoile
95700 ROISSY-EN-FRANCE
883 228 868 R.C.S. Pontoise
Tel : +33 (0)9 72 87 87 24 -- contact@aplus-express.fr

A PLUS EXPRESS
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 30.000,00 €
277, rue de la Belle Etoile 95700 Roissy-en-France
RCS PONTOISE – 883 228 868

FEUILLE DE PRÉSENCE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
29 AVRIL 2024

Nom de l'associé	Nombre d'actions détenues	Signature
La société GROUPE A PLUS SARL Représentée par Madame Dilara YILDIZ	3 000	A PLUS EXPRESS 277, Rue de la Belle Etoile 95700 ROISSY EN FRANCE 883 228 868 R.C.S. Pontoise tel : +33 (0)9 7287 8224 – contact@aplus-express.fr
Total	3 000	

A PLUS EXPRESS
277, Rue de la Belle Etoile
95700 ROISSY EN FRANCE
883 228 868 R.C.S. Pontoise
tel : +33 (0)9 7287 8224 – contact@aplus-express.fr